

Merci de retourner la demande de subventions **au plus tard le Jeudi 29 Février 2024**

Identification de votre Association

Nom de l'Association	
Sigle de l'Association	

Adresse du Siège Social	CP	Commune	
Téléphone	Courriel		

Fédération Sportive reconnue			
N° d’Affiliation à la Fédération	N°	Fédération	
N° Déclaration en Préfecture	N°	Date de Déclaration	/ /
N° SIRET (Obligatoire)	N°		

Sur quelle(s) commune(e) intervient votre association ?	
--	--

Coordonnées	Président	Secrétaire	Trésorier
Adresse postale			
Téléphone			
Courriel			
Correspondances adressées à : <small>Cochez la case correspondant à votre choix</small>	<input type="checkbox"/> Président	<input type="checkbox"/> Secrétaire	<input type="checkbox"/> Trésorier
	<input type="checkbox"/> Autre personne, précisez :		

Informations et descriptif de votre association

(merci de joindre votre calendrier de manifestations)

Objet de l'association <i>(activités dispensées)</i>	
Projets et calendriers des manifestations pour 2023/2024	Dates : Action :
	Dates : Action :
	Dates : Action :
	Dates : Action :

Nombre d'adhérents au 01/01/2024 (Fournir le listing)		dont adhérents féminins :			dont adhérents masculins :	
Répartition des adhérents (effectifs)	- 6 ans	6-10 ans	11-18 ans	19-30 ans	31-60 ans	+ 60 ans
Origine des adhérents (effectifs)	Commune siège de l'association		Autres communes de la CC Sud Sarthe		Hors CC Sud Sarthe	

Nombre de salariés	Effectif total		dont entraîneurs		dont autres fonctions	
	Volume horaire		Volume horaire		Volume horaire	

Nombre de bénévoles	Effectif total	dont entraîneurs	dont dirigeants	dont non adhérents

Cotisation annuelle par catégorie (lister)				

Promotion du sport sur le territoire : projets et actions

Projets & actions de l'association	Cocher et <i>Joindre une fiche projet</i>			
Participation à la Vie Sportive du Territoire L'association participe à des actions menées par les Services de la Communauté de Communes Sud Sarthe Intervention pour le Service Enfance-Jeunesse (ALSH, Animations Familles (Parentalité, Intergénérationnelles...))	Oui		Non	
Organisation de « Projets Sport Santé » La Communauté de Communes porte une attention particulière au développement des actions « Sport Santé ». Si votre association met en place un projet ou des actions autour de cette thématique	Oui		Non	
Organisation de Projets / Manifestations Sportives L'association organise un projet sportif d'intérêt communautaire ou une ou plusieurs manifestation(s) d'envergure intercommunale, départementale, régionale ou nationale	Oui		Non	
Organisation d'un évènement pour l'Anniversaire de l'Association L'association souhaite célébrer l'anniversaire de la création de celle-ci en organisant un évènement spécifique, à partir de 10 ans d'existence et tous les 10 ans	Oui		Non	

Promotion du sport pour les jeunes de moins de 18 ans & encadrement/formation

Compétition pour les moins de 18 ans				
Votre association engage une ou plusieurs équipes ou un ou plusieurs sportifs de -18 ans en compétition	Oui		Non	
Si oui	Nombre d'individuels		Nombre d'équipes	
Description / répartition	Nombre départemental		Nombre départemental	
	Nombre régional		Nombre régional	
	Nombre interrégional		Nombre interrégional	
	Nombre national		Nombre national	
Encadrement pour l'ensemble de l'association	Nombre			
Brevet d'État / Licence STAPS				
Certificat de qualification professionnelle (CQP)				
Diplôme Fédéral				
Ne pas comptabiliser les Éducateurs mis à disposition par les communes et/ou comités départementaux L'encadrement doit être effectif l'année de la demande et joindre une copie des diplômes pour une prise en compte Les documents serviront à effectuer un listing sur les diplômés sportifs sur le territoire.				
Réalisation de Formation(s) dans l'année pour l'Ensemble de l'Association	Nombre			
Brevet d'État				
Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)				
Brevet Fédéral				
Arbitre, Juge, Secourisme, Formations administratives				
L'association justifie sur l'année, la présence de membre(s) formé(s) ou en cours de formation avec un minimum d'une journée. Joindre copies des Justificatifs.				

Compte de résultat 2023 de l'association (réalisé 2023)

Ce compte de résultat est donné à titre d'exemple. Si vous disposez déjà d'un compte de résultat établi et suffisamment détaillé, joignez-le simplement à la demande.

De même, Si votre compte de résultat est réalisé par année scolaire merci de le préciser

Montant du Compte Courant au : 31 / 12 / 2023 _____ €

Montant(s) du ou des Livrets au : 31 / 12 / 2023. _____ €

COMPTE DE RESULTAT 2023 (ou année scolaire 2022/2023) ⁽¹⁾			
CHARGES (dépenses)	Montant ⁽²⁾	PRODUITS (recettes)	Montant ⁽²⁾
60 - Achats		70 - Ventes	
Achats d'études et de prestation de services		Cotisations / Adhésions	
Achats matières et fournitures		Prestations de services	
Autres fournitures		Produit des activités annexes (droits d'entrées, vente de produits..)	
61 - Services extérieurs		74 - Subventions	
Locations mobilières et immobilières		Etat (à détailler)	
Entretien et réparation		Région	
Assurance		Département	
Documentation		CC Sud Sarthe	
Frais de colloques, conférences...		Commune	
Divers		Autres (précisez)	
62 - Autres services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Collectes	
Publicité et publications		Dons/ mécénats	
Déplacements, missions et réceptions		Autres (précisez)	
Frais postaux et de télécommunications			
Services bancaires			
63 - Impôts et taxes		76 - Produits financiers	
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		77 - Produits exceptionnels	
Rémunération du personnel			
Charges sociales			
Autres charges du personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		78 - Reprise sur amortissement & provisions	
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotation aux amortissements			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

⁽¹⁾ Seules les rubriques vous concernant / ⁽²⁾ ne pas indiquer les centimes d'euros

Avez-vous réalisé des investissements en 2023 ?

Budget prévisionnel 2024 de l'association

Ce compte de résultat est donné à titre d'exemple. Si vous disposez déjà d'un compte de résultat établi et suffisamment détaillé, joignez-le simplement à la demande.

De même, Si votre compte de résultat est réalisé par année scolaire merci de le préciser

Budget prévisionnel 2024 (ou année scolaire 2023/2024) ⁽¹⁾			
CHARGES (dépenses)	Montant ⁽²⁾	PRODUITS (recettes)	Montant ⁽²⁾
60 - Achats		70 - Ventes	
Achats d'études et de prestation de services		Cotisations / Adhésions	
Achats matières et fournitures		Prestations de services	
Autres fournitures		Produit des activités annexes (droits d'entrées, vente de produits..)	
61 - Services extérieurs		74 - Subventions	
Locations mobilières et immobilières		Etat (à détailler)	
Entretien et réparation		Région	
Assurance		Département	
Documentation		CC Sud Sarthe	
Frais de colloques, conférences...		Commune	
Divers		Autres (précisez)	
62 - Autres services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Collectes	
Publicité et publications		Dons/ mécénats	
Déplacements, missions et réceptions		Autres (précisez)	
Frais postaux et de télécommunications			
Services bancaires			
63 - Impôts et taxes		76 - Produits financiers	
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		77 - Produits exceptionnels	
Rémunération du personnel			
Charges sociales			
Autres charges du personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		78 - Reprise sur amortissement & provisions	
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotation aux amortissements			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

⁽¹⁾ Seules les rubriques vous concernant /⁽²⁾ ne pas indiquer les centimes d'euros

Avez-vous prévu des investissements en 2024 ?

Projet pour le(s)quel(s) vous demandez une subvention en 2024

Date ou période de réalisation du projet : du/...../..... Au /...../.....

Intitulé du projet :

Objectifs du projet :

Déroulement du projet :

Bénéficiaires : Nombre de personnes, âge, sexe, résidence...

Moyens matériels et humains (salariés, volontaires ou bénévoles)

Partenariats envisagés avec les services de la communauté de communes

Budget prévisionnel du projet

Charges (dépenses)	Montants	Produits (Recettes)	Montants
Achats		Cotisation/Adhésions	
Alimentation		Autres recettes (ventes, buvettes)	
Fournitures			
Autres fournitures			
Services extérieurs		Subventions	
Locations		Mairie	
Entretien et réparation (instruments...autre)		Communauté de Communes	
Assurance		Conseil départemental	
Documentation		Drac	
Autres Services extérieurs		Région	
Publicité, publication		Autres	
Déplacement			
Autres dépenses			
Charges personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Total Charges		Total Produits	

La subvention sollicitée est de.....€,

Objet de la présente demande représente% du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x100.

- Ne pas indiquer les centimes d'euros.
- L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

Documents Administratifs et Pièces Justificatives à nous retourner :

- Le Formulaire de demande de subvention
- La ou les Fiche(s) « Projets & Actions »
- Le Récépissé de déclaration en Préfecture de l'association (si 1^{ère} demande à la CC Sud Sarthe)
- Les Statuts de l'association (si 1^{ère} demande à la CC Sud Sarthe ou changement)
- Le Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
- Le compte de résultat 2023 ou 2022/2023 (réalisé)
- Le Budget Prévisionnel 2024 (ou 2023/2024)
- Un RIB pour procéder au virement bancaire
- Copie(s) du ou des diplômes
- Copies des attestations de formation
- Listing des adhérents sur l'année en cours

**Tout dossier incomplet (documents administratifs manquants) ne pourra pas être examiné.
Toute pièce justificative manquante fera l'objet d'une absence d'attribution de points sur le critère.
Le dossier est à retourner :**

- avant le **jeudi 29 février 2024**
- A l'accueil du Pôle Intercommunal, Allée de l'ancienne gare 72800 Le Lude

Cadre réservé à l'administration

Critères d'Attribution	Points cumulés
Accueil des jeunes de moins de 18 ans	
Développement de sport de compétition	
Qualification de l'encadrement	
Formations réalisées par les encadrants durant l'année	
Affiliation	
Participation à la vie sportive de la communauté de communes Sud Sarthe	
Organisation de projet sport santé	
Organisation de projets ou manifestations sportives	
Organisation d'un évènement pour l'anniversaire de l'association	
Total	

Nbre de points cumulés X valeur du point = Montant de la subvention

Attestation :

Je soussigné(e), (nom et prénom) :

Représentant(e) légal(e) de l'association :

Atteste :

- Que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- Exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- Fournir le compte de résultats comptables de l'année précédente (n-1) de la dernière AG

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

- **demande une subvention de : € au titre de l'année ou exercice 2024.**

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

=> Joindre un RIB (obligatoire)

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat portant les 2 signatures (celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci.

Fait, le à

Signature :

Règlement d'attribution des Subventions Communautaires aux Associations sportives

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses de la vie locale et contribue au développement éducatif, culturel et sportif des habitants. La communauté de communes Sud Sarthe, souhaite accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions. Elle peut donc à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et en cohérence avec les orientations du Projet Communautaire.

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Le présent document vise à régler l'attribution des subventions : conditions générales, critères d'attribution, dossier de demande, délai à respecter....

La subvention est facultative, précaire et conditionnelle.

Elle est soumise à la libre appréciation des Commissions communautaires concernées, du Bureau et du Conseil Communautaire de la CC Sud Sarthe.

Pour terminer, l'association subventionnée doit répondre aux critères d'éligibilité définis par la collectivité.

ARTICLE 2 : LES ASSOCIATIONS ELIGIBLES

Seules les instances communautaires peuvent décider de l'éligibilité ou non d'une association.

Pour être éligible, l'association doit :

- Etre une association dite loi 1901.
- Avoir son siège sur le territoire Communauté de Communes Sud Sarthe.
- Exercer une part importante de son activité sur le territoire Sud Sarthe.
- Avoir des activités conformes à la politique globale de la Communauté de Communes Sud Sarthe.
- Avoir présenté une demande conformément aux dispositions.

ARTICLE 3 : LES CRITERES DE SUBVENTIONNEMENT

La subvention est une aide financière de la CC Sud Sarthe à l'exercice des activités de l'association.

Le montant de la subvention est variable. Celui-ci est calculé à l'aide de critères d'attribution qui déterminent un nombre de points.

Accueil des Jeunes -18 ans
Qualification de l'Encadrement
Développement du Sport de Compétition -18 ans
Réalisation de Formation(s) dans l'année
Affiliation
Participation à la vie sportive de la CC Sud Sarthe (SOP – ALSH...)
Organisation de Projet « Sport Santé »
Organisation de Projets Sportifs ou Manifestations Sportives

La valeur du point sera revue chaque année par le Bureau Communautaire et Conseil Communautaire. Un montant minimum d'attribution est fixé à 200€ et un plafond maximum à 1200€.

ARTICLE 4 : LES MESURES D'INFORMATION

Les Mairies seront le relais pour l'envoi de ce règlement d'attribution accompagné du formulaire de demande.

ARTICLE 5 : LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

1) Le retrait du dossier :

Le « Dossier de demande de subvention » sera :

- Disponible en mairie (*version numérique*)
- Téléchargeable sur le site internet de la CC Sud Sarthe www.comcomsudsarthe.fr
- Disponible au Pôle du Lude (accueil) : Pôle intercommunal - Allée de l'ancienne gare 72800 Le Lude.
- Disponible au Siège Social de la Communauté de Communes : Pôle intercommunal - 5 rue des écoles 72800 Aubigné-Racan.

2) Le dépôt du dossier :

Par courrier :

- à la Communauté de Communes Sud Sarthe – à l'intention de M. BOUSSARD -

A déposer directement : A l'accueil- Pôle intercommunal - Allée de l'ancienne gare 72800 Le Lude.

Le dépôt nécessite la présentation d'un dossier complet comportant les pièces suivantes :

- Le Formulaire de demande de subvention
- Le Récépissé de déclaration en Préfecture de l'association (*si 1^{ère} demande à la CC Sud Sarthe*)
- Les Statuts de l'Association (*si 1^{ère} demande à la CC Sud Sarthe ou changement*)
- Le Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
- Le Budget Prévisionnel ET le Réalisé de l'année antérieure
- Un RIB pour procéder au virement bancaire (*si 1^{ère} demande à la CC Sud Sarthe*)

Un bilan des actions pourra être demandé au cours de l'année.

Tout dossier incomplet (*documents administratifs manquants*) ne pourra pas être traité.

Toute pièce justificative manquante fera l'objet d'une absence d'attribution de points sur le critère.

ARTICLE 6 : LES DECISIONS D'ATTRIBUTION

Tout dossier complet de demande de subvention sera examiné et soumis pour avis à la commission communautaire « Développement culturel et soutien à la vie associative culturelle et sportive ».

Il est enfin présenté à la décision du Bureau Communautaire pour validation des montants proposés.

L'association sera avisée par courrier de la suite qui aura été donnée à sa demande, après décision du Conseil.

En cas de réponse négative, le courrier précisera le ou les motif(s) du refus.

Les décisions d'attribution feront l'objet d'une délibération.

La Commission se réserve, après calcul des points, le droit de réajuster le nombre de points obtenus en fonction du dossier présenté par l'association (éléments renseignés, pièces justificatives, budget...)

ARTICLE 7 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le service comptabilité de la CC Sud Sarthe procédera au versement de la subvention par virement sur compte bancaire.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Règlement adopté par le Bureau Communautaire de la CC Sud Sarthe.

Disponible sur le site internet : www.comcomsudsarthe.fr

La Communauté de Communes se réserve la possibilité de modifier à tout moment, par délibération, les modalités du présent règlement.